

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 1 de 8

**Résolutions adoptées à la 0102<sup>e</sup> séance  
Tenue le 6 octobre 2015**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 10 novembre 2015

E-0102-4.1 ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

le Comité exécutif, conformément aux documents **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1003** et **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1003.1**, autorise :

1. qu'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 juin 2016, des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 104 000 000 \$, soit institué;
2. que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - A) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des établissements universitaires, soit dépassé;
  - B) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux établissements universitaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - C) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès de Financement-Québec;
  - D) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'à l'une ou plusieurs des fins suivantes :
    - i) le financement des dépenses d'investissements faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec;
    - ii) le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts antérieurs venus à échéance; ou
    - iii) le remboursement d'emprunts bancaires contractés en attente du financement à long terme ou de refinancement.
    - iv)
3. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment comportent les caractéristiques suivantes :
  - A) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 2 de 8

**Résolutions adoptées à la 0102<sup>e</sup> séance  
Tenue le 6 octobre 2015**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 10 novembre 2015

du montant qui pourrait être alloué à un ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et Financement-Québec;

- B) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
- C) chaque emprunt ainsi contracté comportera les modalités financières qui seront déterminées conformément au décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1056-2013 du 23 octobre 2013, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- D) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
5. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- le recteur, M. Guy Breton  
le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau  
le secrétaire général, M. Alexandre Chabot  
le vice-recteur adjoint aux finances, M. Matthew Nowakowski  
le trésorier, M. Alain Sauvageau
- de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer les conventions de fiducie principale et supplémentaire, la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer, selon le cas, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations ou le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

E-0102-4.2

**SERVICES SPÉCIALISÉS DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION**

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2015-A0016-**

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 8

Résolutions adoptées à la 0102<sup>e</sup> séance  
Tenue le 6 octobre 2015

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 10 novembre 2015

**0102<sup>e</sup>-1004** déposé aux archives, **autorise**:

- la Direction des immeubles à procéder à un appel d'offres public pour recruter une firme spécialisée pour la prestation de services d'un agent de prévention senior pour une valeur estimée à 450 000 \$ (avant taxes) pour une période de 3 ans avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer pour et au nom de l'Université, tout document nécessaire à l'octroi du contrat susmentionné, ainsi que le contrat qui s'ensuivra, après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques.

E-0102-4.3 INSTITUT DE RECHERCHE EN IMMUNOLOGIE ET EN CANCÉROLOGIE (IRIC) -  
MODIFICATION DES STATUTS

le Comité exécutif approuve les modifications aux statuts de l'Institut de recherche en immunologie et en cancérologie (IRIC), conformément au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-996** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0102-4.4 CONTRAT DE COLLABORATION DE RECHERCHE ENTRE LA COMPAGNIE DES  
CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA (CN) ET L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE RECHERCHE INTITULÉ « A DATA DRIVEN  
OPERATIONS RESEARCH APPROACH TO INTERMODAL RAIL TRANSPORTATION  
LOAD AND BLOCK CAPACITY PLANNING PROBLEMS »

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1006** déposé aux archives :

- approuve la conclusion du Contrat de collaboration de recherche à intervenir entre l'Université de Montréal et la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada qui désirent collaborer dans le cadre de la réalisation du projet de recherche intitulé « *A data driven operations research approach to intermodal rail transportation load and block capacity planning problems* », décrit dans ce contrat;
- autorise l'administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> **Dominique Bérubé**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer le Contrat de collaboration de recherche, après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques.

E-0102-4.5 SOUS-CONTRAT DE RECHERCHE ENTRE SRI INTERNATIONAL ET L'UNIVERSITÉ  
DE MONTRÉAL POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE RECHERCHE INTITULÉ  
« DEEP TEMPORAL MODELS »

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1007** déposé aux archives :

- approuve la conclusion du Sous-contrat de recherche à intervenir entre l'Université de Montréal et SRI International dans le cadre de la réalisation du projet de recherche intitulé

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 8

Résolutions adoptées à la 0102<sup>e</sup> séance  
Tenue le 6 octobre 2015

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 10 novembre 2015

« Deep Temporal Models » décrit dans ce contrat;

- autorise l'administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> **Dominique Bérubé**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer le Sous-contrat de recherche, après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques;
- autorise la directrice – Contrats et partenariats du Bureau Recherche-Développement-Valorisation à signer tout amendement qui n'a pour effet que de prolonger, ajouter des fonds ou des travaux au Contrat.

E-0102-4.6

« INSTRUMENT APPLICATION PROGRAMMING INTERFACE SOFTWARE LICENSE AGREEMENT » ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET LA SOCIÉTÉ THERMO FISHER

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1008** déposé aux archives :

- approuve la conclusion du « Instrument Application Programming Interface Software License Agreement » à intervenir entre l'Université de Montréal et Thermo Fisher pour de la recherche;
- autorise l'administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> **Dominique Bérubé**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer le « Instrument Application Programming Interface Software License Agreement » après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques.

E-0102-4.7

CONTRAT DE COLLABORATION DE RECHERCHE ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIES ORBITE INC. POUR UN PROJET DE RECHERCHE INTITULÉ « EXTRACTION ET ENRICHISSEMENT DES TERRES RARES CONTENUES DANS DES RÉSIDUS MINIERES PAR LIQUIDES IONIQUES FONCTIONNALISÉS »

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1009** déposé aux archives :

- approuve la conclusion du Contrat de recherche à intervenir entre l'Université de Montréal, l'Institut national de la recherche scientifique et Technologies Orbite inc. pour la réalisation du projet de recherche intitulé « Extraction et enrichissement des terres rares contenues dans des résidus miniers par liquides ioniques fonctionnalisés »;
- approuve la conclusion de tout amendement qui aurait pour effet de prolonger le Contrat et/ou y ajouter du financement;
- autorise l'administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> **Dominique Bérubé**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer le Contrat et tout éventuel amendement après qu'ils auront été visés par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 8

Résolutions adoptées à la 0102<sup>e</sup> séance  
Tenue le 6 octobre 2015

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 10 novembre 2015

E-0102-4.8 PARTENARIAT AVEC LE PLAN D'ACTION RÉGIONAL MONTRÉAL PHYSIQUEMENT ACTIVE

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1025** déposé aux archives :

recommande que l'Université de Montréal soit un partenaire engagé du Plan d'action régional Montréal physiquement active en :

- adhérant à la Charte internationale de Toronto pour l'activité physique;
- adhérant à la Politique et aux Orientations et priorités d'action du Plan d'action régional *Montréal physiquement active* de l'île de Montréal 2014-2025;
- s'engageant à agir concrètement et en cohérence avec la Charte et le Plan d'action régional, selon nos champs de responsabilités et nos ressources.

E-0102-5.1 CHAIRE CN EN INTERMODALITÉ DES TRANSPORTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL - NOMINATION DU TITULAIRE

le Comité exécutif nomme M<sup>me</sup> **Emma Frejinger**, professeure adjointe au Département d'informatique et de recherche opérationnelle, à titre de titulaire de la Chaire CN en intermodalité des transports de l'Université de Montréal, et ce, pour un deuxième mandat d'une durée de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2017, conformément au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1010** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0102-5.2 CONSORTIUM ÉRUDIT DE LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF (S.E.N.C.) - NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

le Comité exécutif désigne le directeur général du Bureau Recherche-Développement-Valorisation (ou son représentant) comme administrateur de la société Le Consortium Érudit (S.E.N.C.), et ce, pour une période de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et se terminant le 30 septembre 2017, conformément au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1013** déposé aux archives.

E-0102-5.3 CONSEIL DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS - NOMINATION DE MEMBRES

le Comité exécutif, conformément au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1015** déposé aux archives, donne son agrément aux nominations suivantes pour agir à titre de membres au Conseil de la Faculté de théologie et de sciences des religions, pour un premier mandat de trois ans, échéant le 31 mai 2018:

- M. **Alain Gignac** et M. **Guy-Robert St-Arnaud** comme substitut à ce premier poste;
- M. **Jean-François Roussel** et M<sup>me</sup> **Denise Couture** comme substitut à ce second poste.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 8

Résolutions adoptées à la 0102<sup>e</sup> séance  
Tenue le 6 octobre 2015

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 10 novembre 2015

E-0102-5.4 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE NOMINATIONS DE PROFESSEURS-CHERCHEURS

le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs et chercheurs dont les noms paraissent au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1011** déposé aux archives.

E-0102-5.5 FACULTÉ DE MÉDECINE – NOMINATION D'UNE VICE-DOYENNE AUX ÉTUDES MÉDICALES POSTDOCTORALES

le Comité exécutif nomme M<sup>me</sup> **Marie-Josée Dupuis**, professeure agrégée au Département d'obstétrique-gynécologie à titre de vice-doyenne aux études médicales postdoctorales de la Faculté de médecine, et ce, à compter du 6 octobre 2015 pour un mandat se terminant selon la prescription des statuts ou au plus tard le 31 mai 2020, conformément au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1012** déposé aux archives.

E-0102-5.6 FACULTÉ DE PHARMACIE – AMENDEMENT AU TITRE DE FONCTION DE LA VICE-DOYENNE AUX ÉTUDES

le Comité exécutif amende le titre de fonction de M<sup>me</sup> **Emma Ferreira**, apparaissant au document 2015-A0016-0099<sup>e</sup>-943 du 19 mai 2015, pour vice-doyenne aux études de premier cycle, conformément au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1020** déposé aux archives.

E-0102-5.7 FACULTÉ DE MÉDECINE – NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EXERÇANT LES FONCTIONS DE DIRECTEUR AU DÉPARTEMENT DE PHYSIOLOGIE

le Comité exécutif nomme M. **Michel Lavallée**, professeur titulaire au Département de physiologie de la Faculté de médecine, à titre d'administrateur exerçant les fonctions de directeur du Département de physiologie, et ce, à compter du 6 octobre 2015 pour un mandat se terminant au plus tard le 5 avril 2016, conformément au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1021** déposé aux archives.

E-0102-5.8 CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CIUSSS) DE L'EST DE L'ÎLE-DE-MONTRÉAL – NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA RECHERCHE

le Comité exécutif recommande M. **Denis-Claude Roy** à titre de directeur de la recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Est de l'Île de Montréal, pour un mandat de 4 ans, conformément au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1001** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0102-5.9 CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LAVAL – NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

le Comité exécutif recommande Dr **Christian Croteau** à titre de directeur de l'enseignement

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 8

Résolutions adoptées à la 0102<sup>e</sup> séance  
Tenue le 6 octobre 2015

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 10 novembre 2015

universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, pour un mandat de 4 ans, conformément au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1016** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0102-5.10 CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CIUSSS) DU CENTRE-SUD DE L'ÎLE DE MONTRÉAL – NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET DE LA RECHERCHE

le Comité exécutif recommande M<sup>me</sup> **Sylvie Simard** à titre de directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud de l'Île de Montréal, conformément au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1019** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0102-5.11 COMITÉ D'ATTRIBUTION DU FONDS D'AMÉLIORATION DE LA VIE ÉTUDIANTE (FAVE) - NOMINATION D'UN MEMBRE

le Comité exécutif nomme M<sup>me</sup> **Chantal Gélinas** à titre de membre au **Comité d'attribution du Fonds d'amélioration à la vie étudiante (FAVE)** pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019, conformément au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1017** déposé aux archives.

E-0102-5.12 OCTROIS DE GRADES

le Comité exécutif :

- décerne les grades de 1<sup>er</sup> cycle et cycles supérieurs, conformément aux dates mentionnées et aux documents **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1018 (série 1018 à 1018.16)** de l'École HEC Montréal, de l'École polytechnique, et de l'Université de Montréal déposés aux archives de l'Université.
- procède aux amendements des décomptes des grades de 1<sup>er</sup> cycle et cycles supérieurs de l'Université de Montréal, selon les dispositions et les recommandations apparaissant dans les documents **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1018 (série 1018.17 à 1018.19)** déposés aux archives.

E-0102-5.13 CONSEIL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE VÉTÉRINAIRE (CHUV) – NOMINATION DE DEUX MEMBRES

le Comité exécutif, conformément aux dispositions apparaissant au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1005** et ses **annexes** déposés aux archives, **nomme** :

- Dr **Yvan Dumais, DMV**, clinicien, membre du Conseil du Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV), représentant les cliniciens du CHUV, pour un premier mandat d'une durée de deux (2) ans, débutant le 18 septembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2017;
- M. **Serge Blanchette**, producteur et co-proprétaire de la Ferme Richard Blanchette & fils inc., membre du Conseil du Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV), représentant la clientèle des animaux de la ferme, pour un premier mandat d'une durée de deux (2) ans, débutant le 18 septembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2017.

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 8 de 8

**Résolutions adoptées à la 0102<sup>e</sup> séance  
Tenue le 6 octobre 2015**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 10 novembre 2015

---

E-0102-6.2     RESEARCH COLLABORATION AND REVENUE SHARING AGREEMENT ENTRE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, THE HOSPITAL OR SICK CHILDREN, MARS  
INNOVATION ET IRICOR : MODIFICATION DU MONTANT D'INVESTISSEMENT  
D'IRICOR

le Comité exécutif, conformément au document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1014** et ses **annexes** déposés aux archives, prend acte de la modification apportée au document 2015-A0016-0101<sup>e</sup>-994 traité au Comité exécutif du 1<sup>er</sup> septembre 2015, à l'effet de hausser l'investissement d'IRICoR de 13 000\$, selon un montant total de 265 000\$.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot



**COMITÉ EXÉCUTIF**

Page 1 de 1

**Résolutions adoptées à la 0102<sup>e</sup> séance (2<sup>e</sup> partie)  
Tenue le 20 octobre 2015 par consultation écrite**

Date d'adoption du procès-verbal :  
le 10 novembre 2015

---

E-0102-10.1 OCTROI DE GRADES

le Comité exécutif :

- décerne les grades de 1<sup>er</sup> cycle et cycles supérieurs, conformément aux dates mentionnées et aux documents **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1030 (série 1030 à 1030.7)** de l'Université de Montréal déposés aux archives de l'Université;
- procède aux amendements des décomptes des grades de 1<sup>er</sup> cycle de l'Université de Montréal présenté au Comité exécutif dans le document 2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1018.11, selon les dispositions et les recommandations apparaissant dans le document **2015-A0016-0102<sup>e</sup>-1030 (série 1030.8)** déposé aux archives de l'Université.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot